

10
Extrait du *Journal de la Société des Américanistes de Paris*.

Nouvelle série, tome VI, 1909.

L'ANCIENNE
ET
LA NOUVELLE CAMPAGNE
POUR LA CANONISATION
DE CHRISTOPHE - COLOMB

PAR

HENRY VIGNAUD

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

61, RUE DE BUFFON, 61

1909

L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE CAMPAGNE
POUR LA CANONISATION
DE CHRISTOPHE COLOMB

PAR M. HENRY VIGNAUD
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La question de la canonisation de Colomb vient de renaître aux États-Unis. C'est une société populaire, les *Knights of Columbus* (Chevaliers de Colomb), qui a pris l'initiative de ce mouvement. Composée en grande partie d'Irlandais, d'Italiens catholiques, elle a pour objet de commémorer les découvertes de celui dont elle a pris le nom, d'honorer sa mémoire et de moraliser les classes inférieures qui sont si nombreuses dans les grandes villes américaines. Cette Société, et d'autres de même genre, ont des ramifications dans plusieurs États, et jouissent d'une véritable influence, notamment à New-York, à Philadelphie et à Chicago, où elles ont réussi à faire reconnaître, comme jour férié légal, l'anniversaire de la découverte du Nouveau Monde.

Le dessein de faire décerner les honneurs célestes à Colomb, qui a échoué il y a quelques années, paraît être maintenant l'objet de tous les efforts de cette puissante association. Un pétitionnement populaire a été organisé dans ce but, et l'archevêque de Philadelphie a transmis à Rome, en l'appuyant de sa haute autorité morale, le vœu formé à ce sujet par un nombre considérable de ceux qui habitent aujourd'hui le continent dont l'existence a été révélée par Colomb.

Ce vœu a-t-il cette fois quelque chance d'être entendu ?

A en juger par les écrits publiés à ce sujet, il semble que ceux qui favorisent cette nouvelle tentative soient bien mal renseignés sur la question qu'ils voudraient rouvrir et se font illusion sur les difficultés qu'elle soulève. L'historique, peu connu, de la campagne menée de 1856 à 1892 pour atteindre le but qu'ils poursuivent le fera voir, et montrera en même temps comment la question s'est posée, et quels en sont les véritables termes,

I

L'idée que Colomb devait être mis au rang des saints est une idée moderne. Elle est née du courant d'opinion qui s'est formé de notre temps sur la personnalité morale du Découvreur et sur le caractère de son œuvre. Pour une école dont les vues ont été exposées avec talent, et même avec éloquence, Colomb n'était pas un navigateur comme les autres. C'était un homme choisi par la Providence dans un but déterminé, et qui fut conduit par elle jusqu'à l'accomplissement de sa mission. Il avait conscience d'être l'instrument de Dieu et ne douta jamais qu'il accomplirait l'œuvre pour laquelle il avait été désigné. Il ne voulait ni faire des découvertes qui lui seraient profitables, ni ajouter de nouvelles conquêtes aux possessions des Rois Catholiques ; mais faire connaître le Christ à des nations qui vivaient dans l'ignorance de sa loi. L'intérêt de l'Église était la seule chose qu'il eût en vue.

Cette conception du rôle de Colomb, dont les hommes de son temps n'eurent aucune idée, excepté Las Casas peut-être ¹, appartient au comte Roselly de Lorgues qui la formula avec force dans un livre, publié en 1845 ², dont le caractère particulier attira l'attention de Pie IX. Ce pape, qui connaissait le Nouveau Monde pour l'avoir parcouru et habité, en avait rapporté des impressions qui le disposaient à accueillir favorablement les idées du comte Roselly ; lui-même s'était déjà publiquement expliqué sur le rôle providentiel de Colomb et sur le but uniquement religieux de son entreprise. Frappé par les considérations développées dans le livre du comte, il pensa que son auteur était l'homme qu'il fallait pour écrire la vie du découvreur de l'Amérique, et il le chargea de ce soin ³. Roselly de Lorgues se mit à cette œuvre avec ardeur, et en 1856 parut la première édition, bientôt suivie de nombreuses autres ⁴, de son *Chris-*

1. Las Casas paraît être le premier qui attribua à Colomb un rôle providentiel ; mais ses écrits ne furent connus que de nos jours. Il ne conteste pas d'ailleurs, qu'outre l'intérêt religieux, Colomb avait en vue ses propres avantages et ceux que la couronne pourrait tirer de ses découvertes.

2. *La croix dans les deux Mondes ou la clef de la connaissance*. Paris, 1844, 8°. Cet ouvrage a eu trois éditions en France et une en Belgique ; il a été traduit deux fois en italien.

3. Bref du 10 décembre 1851 où Pie IX constate la part qu'eut la papauté à la découverte du Nouveau Monde. En tête des éditions diverses du *Colomb* de Roselly de Lorgues.

4. *Christophe Colomb, Histoire de sa vie et de ses voyages*. Paris, 1856, 2 vol. in-8°. Sept éditions françaises, dont quatre sans illustrations : 1856, 1859, 1869 et 1879, et

tophe Colomb, qui posa nettement la question de la béatification du célèbre navigateur. C'est par ce livre, écrit dans une langue chaleureuse, un peu emphatique, mais qui n'est pas sans valeur, que s'ouvrit réellement la campagne, poursuivie dès lors avec enthousiasme, pour faire placer Colomb au nombre des saints.

Sans se prononcer nettement à ce sujet, Pie IX donna en 1863 un bref dans lequel il rendait hautement hommage aux vertus chrétiennes de celui qu'on voulait élever si haut, et marquait que son objet avait été purement spirituel¹. C'était un encouragement, et deux ans plus tard, en 1856, Roselly, accompagné par le comte de Tullio Dandolo, qui avait traduit son livre en italien, fit une démarche auprès du Saint-Père pour qu'il consentit à introduire le procès de la béatification auprès de la Congrégation des Rites, sans laquelle, d'après un règlement élaboré par Urbain VIII et révisé par Benoît XIV, rien ne pouvait se faire. Pie IX, toujours prudent et judicieux, fit remarquer qu'il y avait des difficultés à cela, parce qu'il n'était pas possible, en ce qui concernait Colomb, de se conformer aux règles établies. En effet, parmi les conditions fixées pour que l'on pût instruire une cause de ce genre, il fallait que la personne qu'il s'agissait d'admettre dans le séjour de la gloire eût eu une vie sainte², eût accompli des miracles et eût été l'objet tout au moins d'un commencement de culte. Il fallait, en outre, que la cause fût présentée par un évêque du lieu, théâtre des actes justificatifs de la sainteté alléguée, ou de celui qui contenait la dépouille mortelle du candidat. Comment se conformer à ces conditions dans le cas de Colomb, alors que de son temps il n'y avait pas encore d'évêque au Nouveau Monde et qu'on ne sait pas au juste où reposent ses cendres ?

A ces objections, très sérieuses en pareille matière, on répondait que la règle prescrite par un pape pouvait être modifiée par un autre pape, et qu'il n'y avait qu'à introduire la cause par voie extraordinaire devant la Congrégation des Rites. Sans s'engager autrement, le pape consentit, paraît-il, à ce que l'on s'employât à l'œuvre désirée, disant qu'on pouvait

trois avec de belles illustrations : 1861, 1876 et 1880. Quatre éditions espagnoles : Cadix, 1858 ; ib., 1863 ; Barcelone, 1878 ; Caracas, sans date ; une hollandaise, Utrecht, 1863 ; deux italiennes, deux anglaises, une allemande.

1. Bref du 24 avril 1863, dans *l'Ambassadeur de Dieu* de Roselly de Lorgues, p. 24. On y lit que Colomb découvrit un Nouveau Monde « non pour ajouter de nouvelles terres à la souveraineté de l'Espagne, mais afin de placer de nouveaux peuples sous le règne du Christ ».

2. Elle devait avoir présenté à un degré héroïque toutes les vertus chrétiennes, celles dites théologiques : la foi, l'espérance et la charité ; et celles dites cardinales : la prudence, la justice, la force, la tempérance, la pauvreté, la chasteté et l'humilité.

essayer, et ajoutant, en latin : *Tentare non nocet*, parole encourageante qui fut aussitôt livrée à la publicité ¹.

II

A partir de ce moment, la cause fit de rapides progrès dans le monde catholique. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux et primat des Gaules, se fit l'initiateur du mouvement en France, et adressa au Saint-Père une lettre par laquelle il venait, à son tour, demander que l'on s'écartât de la règle ordinaire suivie en pareil cas pour introduire la cause par voie exceptionnelle ². Cette lettre, écrite comme l'éminent prélat savait écrire, eut un grand retentissement, et quelques années plus tard, lorsque le concile œcuménique se réunit au Vatican, en 1869, le comte de Lorgues adressa aux Pères qui le composaient un appel chaleureux pour solliciter leur concours à l'œuvre qu'il avait entreprise ³. Cette lettre, éloquente d'ailleurs, et très pressante, fit une vive impression sur le concile et un très grand nombre de ses membres signèrent un *Postulatum* solennel par lequel ils demandaient au Saint-Père de prendre l'initiative de la béatification de Colomb par une procédure exceptionnelle ⁴.

Les graves événements de l'année terrible firent oublier la question, mais dès que le calme fut rétabli en Europe, le cardinal Donnet rouvrit la campagne par une lettre publique adressée au comte de Lorgues pour l'engager à reprendre, lui aussi, la plume dans l'intérêt de la cause ⁵.

1. LYONS, *Christophe Colomb*. Paris, Poussielgue, 1891, in-8°, pp. 326-27. Nous n'avons toutefois aucun document authentique témoignant du fait qui doit dater en tout cas, des premières démarches du comte. Pie IX, qui avait beaucoup de sympathie pour Roselly de Lorgues, semble avoir vu avec bienveillance la campagne qu'il engageait; mais il est plus que douteux qu'il ait cru que Colomb pouvait être canonisé.

2. *Lettre à Sa Sainteté Pie IX pour la prier d'introduire la cause de Christophe Colomb*. Bordeaux, 25 août 1866. Dans : *Instructions pastorales, etc., de S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux*. Paris et Bordeaux, 1867, vol. VII, pp. 403-415.

3. *Aux Pères du Concile œcuménique, l'historien de Colomb, comte ROSELLY DE LORGUES*. Gênes, 1870, in-4°, 32 p.

4. *Postulatum pour l'introduction, par voie exceptionnelle, de la cause de béatification de Christophe Colomb (1870)*, dans BALDI, *Il voto...* Gênes, 1880, in-8°, pp. 64 et sq.; et dans l'*Ambassadeur de Dieu*, du comte ROSELLY, pp. 89 et sq., etc.

Cette Postulation, rédigée en juin 1870, rappelle, en termes généraux, les titres de Colomb à la béatification, indique les difficultés que présente l'introduction de la cause, et supplie le Saint-Père d'accorder, en vertu de sa Toute-Puissance apostolique, les dispenses nécessaires à cette introduction exceptionnelle.

5. *Lettre de S. E. Mgr. le cardinal Donnet, etc., etc.* Bordeaux, 12 oct. 1874. En tête de l'*Ambassadeur de Dieu*,

Enflammé d'un nouveau zèle par cette haute approbation, le comte se remit à l'œuvre et publia, en 1874, son *Ambassadeur de Dieu*, où il prit à partie, sans aucun ménagement, tous ceux qui s'étaient montrés contraires à la canonisation de Colomb, ou qui s'étaient exprimés d'une manière sévère sur certains faits de la vie de son héros, notamment sur ses relations avec une dame de Cordoue nommée Beatriz Enriquez¹. Malgré les violences du langage de l'auteur, le livre était bien fait et faisait valoir avec une grande adresse les rares raisons qu'on pouvait invoquer à l'appui de la thèse qui y était soutenue. C'est à la suite de cette publication que le comte Roselly reçut le titre de « Postulateur de la béatification de Colomb »² qui lui permit de prendre officiellement la direction du mouvement, ce dont il était très fier.

Un vaste pétitionnement fut alors organisé parmi le haut clergé catholique pour appuyer le Postulateur, et la plupart des évêques de France y adhérèrent, ainsi qu'un certain nombre de catholiques militants, tels que Berryer et Poujoulat³. En Italie, le chevalier Joseph Baldi, secondé par

1. *L'Ambassadeur de Dieu et le pape Pie IX*, etc. Paris, Plon, 1874, 8°. L'ouvrage est divisé en deux parties, dont l'une est consacrée à l'histoire des missions religieuses de Colomb et l'autre à ses vertus. C'est dans cette dernière que l'auteur répond à ceux qui ont parlé de Colomb en critiques et non en hagiographes. D'Arzac et Sanguinetti, particulièrement, y sont très malmenés. L'ouvrage n'eut pas le succès des deux précédents, et dix ans plus tard on le remit en vente sous le titre de : *Christophe Colomb, serviteur de Dieu, son apostolat, sa sainteté*. Paris, Plon, 1884, 8°. En Italie, cependant, le P. MAUCELINO DA CIVEZZA le traduisit et y ajouta un chapitre et quelques documents.

2. Le Postulateur est celui chargé de faire reconnaître par la Congrégation des Rites la sainteté d'un serviteur de Dieu. Il est nommé soit par l'évêque du diocèse auquel appartenait le candidat, soit par l'ordre dont il faisait partie. Il a pour opposant ou pour adversaire, devant la Congrégation, un Promoteur de la foi, vulgairement appelé avocat du diable, chargé de faire valoir les objections que soulève la demande du Postulateur. Ce dernier titre fut attribué à Roselly de Lorgues par lettres patentes, en date du 12 juin 1877, données par le général de l'Ordre de Saint-François, sous les auspices duquel la campagne pour la canonisation de Colomb avait été entreprise, parce que le grand navigateur est supposé en avoir fait partie. On sait que le Tiers-Ordre de saint François, fondé par saint François d'Assise lui-même, se compose de membres qui ne sont pas soumis à la règle ordinaire. Ce sont des Franciscains laïcs. Colomb, qui avait des obligations à ces religieux, dont les Pères de la Rabida faisaient partie, montrait une grande dévotion à ce saint et portait quelquefois l'habit de son ordre ; mais il n'y a aucune preuve qu'il ait jamais été tertiaire. Roselly de Lorgues l'était.

3. « Un immense mouvement de l'opinion porte aux pieds du successeur de saint Pierre l'amende honorable de l'univers stupéfait de sa propre ingratitude. » (Léon BLOY, *Le révélateur du globe...* Paris, Sauton, 1884, 8°, p. 196.)

le Père Marcellino da Civezza ¹, par l'avocat Dondero et par quelques autres écrivains, ouvrit la campagne par son livre sur la glorification religieuse du génie chrétien dans la personne de Colomb ², livre qui lui valut le titre de vice-postulateur et qui eut une grande influence sur le mouvement. En 1881, on présenta au pape un album contenant 446 adhésions épiscopales au Postulatum ; quelques années après, en 1889, le nombre des adhérents s'élevait à 843, dont 35 cardinaux, 6 patriarches et 446 archevêques ³. Ce nombre s'est élevé depuis à près de 1000 ⁴.

La chaire de saint Pierre était alors occupée par Léon XIII, un pape qui n'avait pas encore eu l'occasion de se prononcer sur la question de la béatification de Colomb. Mais l'idée que le découvreur du Nouveau Monde appartenait à l'Église avait si profondément pénétré les esprits dans les sphères catholiques et tant de prélats éminents l'avaient embrassée avec ardeur, qu'il n'était pas douteux que Léon XIII, comme Pie IX, verrait dans le grand Génois un instrument conscient de la divine Providence. Telle était, en effet, la manière de voir du nouveau pape, ainsi que le montra l'encyclique qu'il écrivit plus tard à l'occasion du 4^e centenaire de la découverte de l'Amérique ⁵. Ce n'était pas toutefois une raison pour béatifier ou canoniser le Découvreur, et malgré la faveur dont cette propo-

1. Le P. Marcellino da Civezza était franciscain et historiographe de son ordre. Son histoire des Missions franciscaines est une œuvre considérable, dont une partie a été traduite en français. Il joua un grand rôle dans la campagne pour la canonisation de Colomb.

2. *La Glorificazione del Genio Cristiano*. Gênes, 1879, 8^o.

3. Lyons, *Chr. Colomb*, p. 337.

4. Le chevalier Baldi a publié les textes originaux de la plupart de ces postulations dans ses trois ouvrages : *La Glorificazione...* citée ci-dessus, *Il voto dell' Episcopato cattolico*, 1880, et *Cristoforo Colombo glorificato del voto dell' Episcopato cattolico*, 1881, 8^o.

L'abbé Casabianca a donné, en français, un très grand nombre de ces postulations dans sa *Glorification religieuse de Christophe Colomb*, où l'on trouve également une liste alphabétique de tous les signataires. Voir aussi Lyons, *Christophe Colomb*, p. 337.

5. *Sanctissimi Domini Nostri Leonis Divina Providentia Papae XIII...* (Lettre de S. S. Léon XIII, pape, par la divine Providence, aux archevêques et évêques d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques). Rome, 1892.

Dans cette lettre, datée de Rome, 15 juillet 1892, et dont il faut admirer à la fois la belle langue, l'élevation de la pensée, ainsi que le tact et la mesure, le souverain pontife déclare que Colomb appartient à l'Église — *Colombus noster est* —. Il lui appartient parce qu'il ne fut pas mû uniquement par des considérations humaines, mais principalement par le « désir d'ouvrir un chemin à l'Évangile à travers de nouvelles terres et de nouvelles mers ». Il faut donc glorifier Colomb, mais avant tout il faut révéler la volonté et les desseins de la Providence à laquelle obéissait l'inventeur du

sition jouissait auprès d'une très grande partie du clergé, elle avait soulevé des objections qui, pour être étrangères à la procédure à suivre en matière de canonisation, n'en étaient pas moins très sérieuses.

III

Déjà, dès l'origine de cette espèce de prédication, un courant d'idées s'était formé contre elle, non seulement parmi les historiens et les érudits qui jugeaient Colomb à un point de vue différent, mais même dans les rangs de l'épiscopat et du clergé. Un savant ecclésiastique, ancien professeur au grand séminaire de Rome, l'abbé Sanguineti, qui longtemps auparavant avait écrit une vie de Colomb ¹, la meilleure que l'on eût en Italie avant celles de Tarducci et de Lazzaroni, avait eu le courage d'élever la voix pour combattre, malgré sa popularité, la nouvelle thèse qu'il jugeait insoutenable et dangereuse pour l'Église. Il le fit dans deux brochures substantielles ², où il porta la question sur son véritable terrain, celui de la critique historique, et montra, pièces en mains, combien étaient

nouveau continent « dont il avait la conscience d'être l'instrument » : *cui sciens paruit atque inservit novi inventor orbis*.

La même doctrine est exprimée dans la lettre pastorale du cardinal Richard, archevêque de Paris, du 7 septembre 1892, prescrivant la célébration d'une solennité religieuse pour le IV^e centenaire, ainsi que dans toutes les autres lettres pastorales écrites en France à la même occasion.

1. *Vita di Cristoforo Colombo*. Gênes, 1846, in-12. C'est ce livre que M. Léon Bloy, un des ardents partisans de la béatification de Colomb, appelle fort injustement « une espèce de castration du volumineux ouvrage protestant de Washington Irving, (*Le Révélateur du Globe*, Paris, 1884, p. 196). Dans ce petit volume, écrit avant les publications savantes de M. Harrisse, tous les points controversés de la vie de Colomb sont très judicieusement traités, et lorsque l'auteur donna, en 1891, une nouvelle édition de son livre, revue et corrigée, il eut peu de chose à y rectifier et à y ajouter. Sanguineti fut, en somme, le seul adversaire sérieux que le Postulateur et ses amis trouvèrent devant eux. Ils l'avaient en horreur et l'ont accablé d'injures.

2. *La canonizzazione di Cristoforo Colombo*. Gênes, 1873. C'est une réimpression d'un article qui avait paru dans le *Giornale ligustico* de Gênes, article précédé de nombreux autres publiés dans diverses revues italiennes et où la vie de Colomb par le comte Roselly était vivement critiquée. Le comte y avait répondu une première fois par une lettre publiée en français et en italien dans le *Giornale degli studiosi di lettere*, etc., de 1867, sous le titre de *L'Ultimo calunniatore di Cristoforo Colombo*. Mais cette réponse ne fit pas taire Sanguineti qui revint à la charge dans sa brochure sur la « Canonisation », où ses précédentes critiques étaient reprises, et dans son mémoire sur la naissance de Fernand Colomb, où la question est traitée comme elle devait l'être : *Sull' origine di Fernando Colombo...* Gênes, 1876.

erronées ou puérides les raisons sur lesquelles on se fondait pour faire de Colomb un saint.

En effet, il y a une phase de la vie privée du grand navigateur qui, au point de vue religieux surtout, ne peut être considérée autrement qu'entachée d'immoralité. C'est celle de ses relations avec une femme qui n'était pas la sienne et dont il eut un enfant. Il est vrai que de grands pécheurs, qui s'étaient trouvés dans l'impossibilité de réparer des fautes semblables et qui les avaient expiées par le repentir, étaient devenus de grands saints ; mais tel n'était pas le cas de Colomb. S'il eut des remords et s'il se repentit, ce que ses propres paroles semblent indiquer, ses regrets ne furent point assez profonds pour le déterminer à réparer sa faute, comme il pouvait le faire en épousant celle qu'il avait entretenue dans le mal, s'il ne l'y a point conduite, ce que nous ignorons. Il se contenta de lui faire une pension et de la recommander à son fils aîné. L'Église demande davantage.

L'intervention dans cette affaire d'un homme du savoir de Sanguineti, qui avait su la justifier par d'excellentes raisons et qu'approuvait hautement un prélat distingué, Mgr Magnosco, archevêque de Gênes, la patrie même de Colomb, irrita et décontenança au dernier point les défenseurs du projet de canonisation, car elle les mettait dans la nécessité de soutenir, quand même, que la liaison avec Beatriz Enriquez de celui auquel on voulait ouvrir le ciel avait été sanctionnée par l'Église, et que leur fils, Fernand, était né d'un légitime mariage. C'était, comme on va le voir, s'engager dans une bien mauvaise voie.

IV

La question du véritable caractère des rapports que Colomb entretint avec Beatriz Enriquez est une de celles que la critique a tranchée depuis longtemps, d'après des témoignages qui sont irrécusables : ceux de Colomb lui-même, de son fils Diego et de nombre de leurs contemporains. Le Découvreur a parlé deux fois de la dame de Cordoue. En 1502, au moment de partir pour son quatrième voyage, il laisse à Diego un mémoire dans lequel il lui fait un certain nombre de recommandations, dont l'une est la suivante : « Pour l'amour de Dieu, aie soin de Beatriz Enriquez. Sois-lui dévoué comme à ta propre mère ; qu'elle reçoive de toi 10.000 maravédís chaque année, indépendamment des 10.000 que je lui ai assurés sur les boucheries de Cordoue !. »

1. *A Beatris Enriquez hayas encomendada por amor de mi, atento como teniades á*

Ce langage, qui montre que non seulement Colomb se reconnaissait des devoirs envers Beatriz, mais encore qu'elle ne lui était pas indifférente, car on ne recommande pas en pareils termes, à son propre fils, une femme qui vous est devenue étrangère, laisse voir, cependant, que cette femme n'était pas la sienne. Il est évident, en effet, que l'Amiral qui, en parlant de la mère de Diego, dit ma femme, *mi muger*¹, n'aurait pas manqué de donner aussi cette qualité à la mère de Fernand, si elle y avait eu droit.

Trois ans plus tard, Colomb renouvelle sa recommandation à Diego, en termes cette fois plus impératifs : « Je dis et ordonne à mon fils, ou à tout autre personne héritant, de payer toutes les dettes mentionnées dans le mémoire ci-joint, de la façon indiquée, ainsi que les autres que je pourrais avoir. Et je lui ordonne de tenir pour recommandée Beatriz Enriquez, mère de mon fils Don Fernando ; qu'il la mette à même de vivre honnêtement, comme une personne envers laquelle j'ai de grands devoirs?... » Ici encore Colomb écrit « Beatriz Enriquez » tout court, et ce n'est pas parce qu'elle est sa femme qu'il motive l'intérêt qu'il lui porte, c'est parce qu'il a des devoirs à remplir vis-à-vis d'elle, et parce qu'elle est la mère de son second fils.

Diego Colomb s'exprime en termes analogues. Dans son premier testament, il « ordonne que 10.000 maravédís soient payés chaque année à Beatriz Enriquez, en outre des 10.000 que lui a assurés l'amiral mon père,

tu madre : haya ella de ti diez mil maravedís cada año, allende de los otros que tiene en las carnerías de Cordova (Mém. de Colomb à son fils Diego, in Rac. Colomb., Scritti, vol. II, p. 469). Les 10.000 maravédís de rente dont parle Colomb, comme ayant été attribués par lui à Béatriz sur les boucheries de Cordoue, lui venaient de la prime que les Rois Catholiques avaient décidé de servir annuellement, sa vie durant, à celui qui apercevrait le premier la terre (Acte du 23 mai 1493. Navarrete, vol. II, n° 32, p. 461). En réalité, ce fut un des hommes de la Pinta, Rodrigo de Triana, qui vit le premier la terre ; mais, comme Colomb avait aperçu avant lui une lumière qui indiquait l'existence d'une terre, les souverains jugèrent qu'il avait droit à la rente, et Las Casas, qui explique toute cette affaire, dit qu'il tient de la vice-reine, Marie de Tolède, que cette prime fut payée à Colomb toute sa vie (Historia, liv. I, ch. xxxix, vol. I, pp. 289, 290). Quant à Rodrigo de Triana, Oviedo dit que, mécontent de ne pas avoir été récompensé, il alla en Afrique et abjura sa foi (Historia general, liv. II, ch. v, p. 24, col. 1).

1. Codicille de Colomb du 25 août 1505. *Rac. Colomb., Scritti*, vol. II, p. 264.

2. *Digo é mando á don Diego, mi fijo, á á quien heredare, que pague todas las debdas que dexo aquí en un memorial, por la forma que allí dize, á mas las otras, que justamente parescerá que yo deva, y le mando que aya encomendadà á Beatriz Enriquez, madre de don Fernando, mi hijo, que la provea que pueda beber honestamente, como persona á quien yo soy en tanto cargo...* (Codicille du 25 août 1505 au testament de Colomb, aujourd'hui perdu, du 4^{er} avril 1502. *Rac. Colomb. Scritti*, vol. II, pp. 264-265. NAVARRETE, vol. II, p. 313, avec des différences dans l'orthographe).

ce qui fait 20.000 maravédís par an, tant qu'elle vivra ¹. » Dans son second testament, Diego, qui paraît ne pas s'être empressé d'acquitter ce legs, ou qui ne le fit pas régulièrement, ordonne qu'on vérifie si la pension de 10.000 maravédís que son père l'a chargé de faire à « Beatriz Enriquez, qui habitait [Cordoue], à cause de certains devoirs contractés envers elle », a été payée, et qu'on remette à ses héritiers ce qui pourrait rester dû ². Dans ce document, comme dans le précédent, Béatriz est nommée sans aucune désignation spéciale; ce n'est pas comme étant la veuve de Colomb qu'elle est l'objet de la pension accordée, mais parce que certains devoirs ont été contractés envers elle.

Il faut encore remarquer dans cette pièce l'insistance particulière avec laquelle Diego Colomb y affirme la légitimité de sa naissance et celle du mariage de son père avec sa mère : « Moi, Don Diego Colon, vice-roi, amiral... fils légitime de Don Cristobal Colon et de Doña Felipa Muniz, sa femme légitime... ³. » Notons aussi qu'au cours de cette même pièce il nomme la plupart des membres de sa famille, qui y sont l'objet de quelques dispositions particulières, et qu'à chaque fois qu'il le fait, il indique leur qualité; Beatriz seule n'y est désignée que par son nom.

A ces témoignages, auxquels leur source donne une si grande portée, s'en ajoutent d'autres qui sont encore plus explicites. Oviedo, par exemple, qui écrivait en 1535 et qui connaissait personnellement les membres de la famille de Colomb, dit, en parlant des deux fils de l'amiral, que l'un, Diego, était son fils légitime : *hijo legitimo é mayor*, et que Fernand était son autre fils : *é otro su hijo don Fernando* ⁴.

Las Casas, qui était encore mieux placé qu'Oviedo pour être bien renseigné sur les affaires de famille de Colomb, met les points sur les i en disant nettement que Diego était « le fils légitime de l'Amiral, « et que « Fernand était son fils naturel ⁵ ». Un autre témoignage contemporain est

1. ...*Mando que á Beatriz Enriquez serán dados diez mil maravedis en cada un ano, allende de los diez mil que le mando dar el almirante mi padre, de manera que son por todo veinte mil maravedis en cada un ano, mientras que viviere...* (*Premier testament de Diego*, 16 mars 1509, *Rac. Col. Documenti*, p. 176, et dans le *Christophe Colomb* de HARRISSE, d'après un autre texte, vol. II, p. 461).

2. ...*por quanto el Almirante mi señor me dexó encomendado á Beatriz Enriquez, vecina que fué de [Cordoba], por ciertos cargos en que le hera, mando que le diese...* (*Testament de Diego*, 8 sept. 1523, *Rac. Colomb., Documenti*, n° CVX, p. 209, pour la clause).

3. *Yo, Don Diego Colon, visorrey, almirante... hijo legitimo de Don Cristobal Colon... é de Doña Felipa Muniz su legitima muger...* (*Ibid.*, p. 203).

4. *Historia general*, vol. I, p. 71, 1^{re} col.

5. *Don Diego Colon, hijo legitimo del almirante* (*Historia*, liv. II, ch. XLVII, vol. III, p. 237). *Don Fernando, su hijo natural* (*Ibid.*, ch. XXXVIII, p. 194).

celui de Alonso de Santa-Cruz, cosmographe célèbre, collègue de Fernand à la *Casa de contratacion*, qui, en parlant de celui-ci dans une déposition faite en 1536, dit qu'il se disait fils de Colomb : *que dice ser hijo de D. Cristobal Colon* ¹. Garibay, qui écrivait vers l'année 1570, est très catégorique sur ce point. Il nous dit que Colomb eut Don Fernand de Beatriz Enriquez « en dehors du mariage », *fuera de matrimonio*, que Don Diego était son fils légitime, *su hijo legitimo*, et que Don Fernand était son fils illégitime, *su hijo no legitimo* ².

Parmi les autres auteurs du xvi^e siècle qui ont parlé de Colomb, Gomara et Fructuoso constatent son mariage en Portugal, sans dire un mot de celui qui aurait été contracté en Espagne ³. Giustiniani dit qu'il ne laissa qu'un fils : *e lasso un figlio* ⁴. Fernand Colomb lui-même confesse indirectement que sa mère n'était pas la femme de son père, en omettant son nom dans la longue inscription que donne son testament qu'il avait préparée pour sa tombe ⁵. Ces témoignages, tous contemporains, sont si explicites qu'il faut, comme on l'a dit, « un effort de subtilité pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils disent ⁶ ». On ne peut leur opposer qu'une assertion d'un membre de la famille de Colomb, l'amiral d'Aragon, qui fut faite dans des circonstances telles qu'on ne saurait leur attacher aucune importance.

Christoval de Cardona y Colon, amiral d'Aragon et marquis de Guadaleste, arrière-petit-fils de Colomb, par sa mère, Maria, fille de Diego, réclamait l'héritage de son aïeul contre un bâtard. Christoval, fils de Luis Colon, III^e amiral, lequel soutenait que sa bâtardise ne l'excluait pas.

1. Voyez le texte de cette déposition, faite à Séville le 31 décembre 1536, dans DUNO, *Colon y Pinzon*, p. 266.

2. *De Don Cristobal Colon...*, manuscrit de l'Académie d'histoire de Madrid, dans DUNO, *Nebulosa*, pp. 213 et 214.

3. GOMARA, *Historia de las Indias*, ch. xiv, fol. 15 verso, édit. de 1554. FRUCTUOSO, *Saudades da Terra*, liv. I, ch. xxii, édit. 1873, p. 369. Pour les textes de ces passages, voyez nos *Études*, VI^e, note 6.

4. *Annali*, liv. V, fol. cxxlix. Giustiniani se trompe dans cette assertion, mais cette erreur même montre qu'il n'admettait pas un second mariage. Remarquons que Fernand Colomb, qui relève longuement et en termes amers, ce qu'il appelle les mensonges de cet évêque, passe cette erreur sous silence, ce qui est significatif.

5. Dans ce testament, Fernand Colomb ne nomme pas sa mère ; il y fait seulement allusion dans le passage où il institue une fondation religieuse pour le repos de son âme et celle de son père, et il ajoute aussitôt après ces mots caractéristiques : *Que Nuestro Senor perdone* : que Notre Seigneur leur pardonne (*Col. Documentos inéditos*, vol. XVI, p. 431).

6. *...che ci vuole uno sforzo di sottigliezza per tirarli a dire il contrario di quel che dicono*. SANGUINETI, *Vita di Christoforo Colombo*, p. 307.

puisque Colomb lui-même avait admis que Fernand Colomb, qui était bâtard aussi, pourrait lui succéder¹. Cette raison était mauvaise, parce que les enfants illégitimes n'héritaient que quand le père les appelait à le faire, ce qui n'était pas le cas du bâtard de Don Luis, mais celui de Fernand. Au cours du procès, l'amiral, qui alléguait que l'exemple de Fernand ne pouvait profiter à son adversaire, parce que celui-ci n'était pas un fils naturel, mais un fils adultérin, avança, qu'au surplus Fernand était le « fils légitime du légitime mariage du fondateur du majorat² ». Cette opinion d'un Colomb, qui n'était pas un homme scrupuleux³, n'a ici aucune valeur, et bien que ce soit lui qui l'emporta⁴, on ne saurait y voir, étant données les circonstances, aucune indication contraire à l'illégitimité de la naissance de Fernand⁵, qui était attestée de tant de manières

1. ...Il appela à la succession dudit majorat Don Fernand, son fils bâtard : *llamo a la sucesion del dicho vinculo a Don Fernando Colon su hijo bastardo* (*Memorial del Pleyto*, 1606, fol. 29 recto).

2. ...*fue hijo legitimo y de legitimo matrimonio del fundador* (*Memorial del Pleyto* fol. 130 verso).

3. Il s'était emparé des papiers de Colomb et n'hésita pas à arracher un feuillet de l'acte instituant le majorat, fait pour lequel il fut incarcéré et jugé. (HARRISSE, *Christophe Colomb*, vol. II, p. 311).

4. Il mourut pendant que l'affaire était en appel, mais sa sœur hérita à sa place en 1586. Plus tard, cet arrêt fut cassé.

5. Bien plus tard, au xviii^e siècle, quand les Larreteagui, descendants de Colomb par Christoval, fils de Diego 1^{er}, revendiquèrent l'héritage du Découvreur contre les Colomb de Portugal, ses descendants par Isabel, fille de Diego 1^{er}, auquel il avait été adjudgé en 1608, la question de la légitimité de la naissance de Fernand fut encore introduite au procès. L'avocat des Larreteagui, Luis de la Palma y Freytas, ayant avancé incidemment qu'il résultait de l'examen du dossier que Fernand était considéré comme de naissance illégitime, l'avocat de la partie adverse, Antonio Perez de Castro, aurait répondu, que dans aucune partie de ces documents il n'avait eu la preuve que Fernand n'était pas fils légitime.

Ces deux assertions que nous empruntons à Roselly de Lorgues qui les a reproduites plusieurs fois (*Histoire posthume*, p. 218, *Les calomnieux*, p. 19, et *Satan*, p. 143), sont empruntées par lui-même à deux des nombreux factums imprimés à l'époque pour l'usage des juges, factums dont quelques-uns n'existent aujourd'hui qu'à deux ou trois exemplaires et dont d'autres ont entièrement disparu. Le premier est le *Pleyto de los descendientes de Colon*, *Memorial*, article II, n^o 47 ; le second serait le *Mémoire de Castro*, p. 101, qui doit être le *compendio*, etc., de la *Bibliografía Colombina*, p. 187.

Nous n'avons pu vérifier ces citations, ce qui importe peu d'ailleurs, car la preuve de l'illégitimité de la naissance de Fernand Colomb que le licencié Castro dit ne pas avoir trouvée dans les pièces du dossier de ce procès, n'avait pas à être donnée là, ce fils de Colomb n'ayant jamais été partie à aucun de ces procès. Tout ce qu'on peut chercher dans ces papiers, c'est ce que l'on pensait alors de cette question.

différentes. Il est certain, en tout cas, que l'amiral d'Aragon n'exprimait pas dans cette occasion l'opinion des Colomb eux-mêmes sur ce point délicat, car nous possédons la déclaration formelle de deux ducs de Veragua, héritiers du nom et des titres de Colomb, que Fernand avait toujours été considéré dans sa famille comme un enfant illégitime¹.

V

Ainsi, du vivant de Colomb et pendant tout le siècle au début duquel il mourut, personne ne lui a attribué une seconde femme, personne n'a vu dans le fils de Beatriz Enriquez un enfant légitime. Tous les témoignages connus s'accordent sur ce point. Mais ces témoignages que la critique moderne a mis en lumière n'étaient pas bien connus au xvii^e siècle, et il arriva que deux auteurs de ce temps, qui, vraisemblablement, n'avaient pas eu l'occasion de se renseigner sur ce point, ont présenté les faits autrement. Le premier qui le fit est un laborieux et courageux jésuite, qui passa de longues années dans l'Amérique du Sud. Dans un livre important, aujourd'hui très rare, qui fut imprimé en 1627, le P. Pedro Simon dit que Colomb « devenu veuf, se maria une seconde fois à Cordoue avec Beatriz Enriquez² ». Le second auteur est le D^r Andres de Morales, qui a laissé une histoire inédite de Cordoue, où l'on trouve un passage portant aussi que « Colomb se maria une seconde fois à Cordoue³ ».

Notons que deux experts en matière de dépouillement d'anciens documents, le capitaine Duro et M. Harriase, n'y ont vu que des indications confirmant la bâtardise de Fernand (Duro, *Colon y la Historia postuma*, Madrid, 1885, in-12, p. 160 ; HARRIASSE, *Christophe Colomb*, vol. II, p. 348, n.).

1. La première déclaration a été faite à Vargas Pons qui, ayant écrit au duc de Veragua au sujet des documents qu'il possédait, reçut de lui une lettre en date du 15 juillet 1815, portant qu'il y avait dans ses archives plusieurs lettres adressées par Colomb à son fils Fernand « enfant naturel qu'il eut de Dona Beatriz Enriquez » (Duro, *Hist. postuma*, p. 163). La seconde déclaration, qui vient du père du duc de Veragua actuel, est du 7 juillet 1892 ; elle a été adressée à l'abbé Casabianca et est conçue en ces termes : « Je puis seulement vous assurer que dans ma famille on a toujours considéré Don Fernand comme le fils illégitime de Christophe Colomb. » CASABIANCA, *Glorifications religieuses de Colomb*, p. 179.

2. *Enviudó y casó segunda vez en la ciudad de Cordoba con Doña Beatriz Enriquez, natural de aquella ciudad, que parió a D. Fernando Colon, que salió de mucha virtud y letras* (PEDRO SIMON, *Noticias historiales...* Cuenca, 1627, ch. xiv, p. 28, édit. de 1882).

3. *Colon se casó segunda vez en Cordoba, donde fué vecino seis años, con una señora*

Ces assertions ne sauraient prévaloir sur celles si explicites et si catégoriques rapportées ci-dessus. Ni le P. Simon, ni le Dr Morales, qui écrivirent un siècle après la mort de Colomb et celle de ses deux fils, ne pouvaient être mieux renseignés sur ce point que les intéressés eux-mêmes et leurs contemporains. Aussi leur témoignage ne trouva à l'époque aucune créance chez ceux qui étaient en mesure de juger de sa valeur, comme le célèbre bibliographe espagnol, Nicolao Antonio, comme le consciencieux et exact annaliste de Séville, Ortiz de Zuñiga, et comme le judicieux historiographe des conquêtes des Castellans, Antonio de Herrera, qui continuèrent à dire, ainsi que l'avaient fait leurs prédécesseurs, le premier que Fernand Colomb était « né en dehors du mariage » ¹, le second que sa mère était « demoiselle » ², et le troisième « que Colomb, qui avait eu un fils de son mariage en Portugal, en eut un second en Espagne » ³.

Au XVIII^e siècle, on ne parla guère de Colomb ; ceux qui le firent, comme Charlevoix ⁴ et Tiraboschi, considérèrent Fernand comme un fils légitime. Moreri dit même que lui et son frère Diego avaient pour mère Béatriz Enriquez ⁵. Mais Casoni ⁶ et Muñoz ⁷, qui connaissaient assurément mieux qu'eux les véritables sources de l'histoire colombienne, s'en tinrent à l'ancienne version. Au commencement du dernier siècle, Cancellieri et

de esta ciudad, llamada Dona Beatriz Enriquez de Arana, de linage de hijodalgo de esta ciudad, descendientes de Viscaya. ANDRÉS DE MORALES, *Historia general de la muy leal ciudad de Cordoue*. Manuscrit, apud DURO, *Hist. postuma*, p. 155.

1. *D. Ferdinandus Colon, magni illius Christophori, novi ad occidentem solem orbis adinventoris, filius ex Beatrice Henricquez ... citra conjugium procreatus* : « Don Fernand Colomb, fils du grand Christophe, découvreur du Nouveau Monde, situé au soleil couchant, né de Beatriz Henriquez, hors des liens du mariage. » ANTONIO, *Bibl. Hispanica nova*. Madrid, 1783, 2 vol. in-fol., vol. I, p. 273. La première édition est de 1672. Antonio, qui mourut en 1684, passa sa vie à recueillir les matériaux de cet ouvrage et ceux de la *Bibliotheca Hispanica Velus* qui lui fait suite. Roselly de Lorgues, qui le regardait comme l'inventeur de « la calomnie », ne lui en tenait pas trop rancune, parce que c'était un « vulgaire compilateur » fait pour « annoter, classer, collationner, étiqueter, numéroter et récapituler », qui a procréé le mensonge « sans y songer, avec une niaiserie exemplaire » (*Ambassadeur de Dieu*, pp. 382-383).

2. *...nació en Cordoba de doncella noble* (ORTIZ DE ZUÑIGA, *Annales*, sub anno 1539, vol. III, p. 375, édit. de 1796).

3. HERRERA, *Historia general*, dec. I, liv. I, ch. VII.

4. *Histoire de Saint-Domingue*, vol. I, p. 262, éd. de 1731.

5. *Dictionnaire*, verbo Colombo.

6. *Allogiò quivi presso una tale Donna Beatrice Henricquez et ebbe da lei un figliuolo, che chiamo Ferdinando* : il logea chez une femme nommée Béatrice Henriquez, dont il eut un fils appelé Ferdinand. CASONI, *Annali*, p. 24.

7. *...los amores que le dieron un hijo en Cordoba.* *Historia del Nuevo Mundo*, p. 60.

Napione, qui s'étaient occupés spécialement de Colomb, Spotorno, qui était ecclésiastique et auquel on doit la première édition du cartulaire de Colomb, firent de même¹.

Après la publication, en 1823, du précieux recueil de Navarrete, qui fit connaître les documents originaux relatifs à la découverte de l'Amérique, restés jusqu'alors inconnus en grande partie, les auteurs des plus importants ouvrages où figure le grand Génois, ont jugé, comme l'avaient fait les contemporains, qu'il n'avait pas été uni à Beatriz Enriquez par les liens du mariage. Navarrete déclare « qu'on n'a trouvé aucun document témoignant de l'existence de ce mariage, parce qu'en réalité il n'a pas eu lieu². Washington Irving écrit que les rapports de Colomb avec Beatriz Enriquez ne furent jamais sanctionnés par le mariage³ ; Humboldt apporte à ce double témoignage la confirmation de sa haute autorité⁴, et d'Avezac, dans l'excellent mémoire, modestement intitulé *Canevas chronologique*, rappelle en termes concis les meilleures raisons contraires à la supposition que Colomb se soit marié une seconde fois en Espagne⁵.

On voit qu'à part le témoignage intéressé de l'amiral d'Aragon, auquel les circonstances dans lesquelles il fut donné ôtent toute valeur, aucun document du xv^e et du xvi^e siècle ne conteste ou ne met en doute le fait si clairement indiqué d'abord par les testaments de Colomb et ceux de ses deux fils, puis formellement affirmé par Oviedo et par Las Casas, ainsi que par d'autres qui étaient en position d'être renseignés à cet égard, et que c'est seulement au xvii^e siècle qu'on trouve pour la première fois l'expression d'une opinion contraire chez deux auteurs qui, si estimables qu'ils soient, ne peuvent faire autorité en pareille matière. Nous pouvons donc avancer que lorsque Sanguineti disait, en 1875, que les témoignages des plus graves historiens concordent avec celui donné par Colomb lui-même⁶, et lorsque M. HARRISSE écrivait, en 1884, que c'est

1. ...*Ferdinando, non legitimo frutto di Beatrice Enriquez. Codice Diplomatico*, introduction, p. LXII.

2. ...*no se ha encontrado documento que afirme este casamiento, porque en realidad no le hubo* (*Viages*, vol. I, p. CVXXXIII).

3. *His connexion with her [Beatrice] had never been sanctioned by matrimony* (*Life*, vol. IV, p. 44, édit. originale).

4. *Examen critique*, vol. I, p. 104; vol. II, p. 333.

5. Voyez pages 19 et 56, notes. C'est de l'auteur de ce petit ouvrage, un des meilleurs qui aient été écrits sur les points controversés de la vie de Colomb, que Roselly de Lorgues dit que « ses interprétations à demi burlesques » sont « presque divertissantes ».

6. « Les témoignages des plus graves historiens concordent si admirablement avec

« l'opinion de tous les historiens sérieux de l'Amiral qu'il ne fut jamais l'époux de Beatriz Enriquez¹ », ils ne faisaient que constater, en le confirmant eux-mêmes, un fait indéniable, mais fort désagréable à ceux qui cherchaient à faire canoniser Colomb.

VI

Dans ces conditions, il semble que des faits si bien établis ne pourraient être mis en question. Cependant, avec une intrépidité égale à son aveuglement, le comte Roselly de Lorgues osa le faire. Il le fit avec une bravoure et une maestria remarquables, mais aussi avec cette violence de langage qui caractérisait sa polémique. Qu'un Génois, qu'un prêtre se fût mis en tête de traverser une entreprise aussi louable que celle de la canonisation de Colomb, cela lui paraissait une indignité et il lança contre l'abbé Sanguinetti une brochure retentissante, où les épithètes les plus malsonnantes ne lui étaient pas ménagées et dont le titre seul était une injure². Un des coadjuteurs du postulateur, l'avocat Dondero, vint aussitôt à la rescousse en entreprenant une réfutation en règle des arguments de Sanguinetti, dans un livre où il prétendait prendre la défense de l'hon-

les paroles mêmes de l'amiral, qu'ils en semblent comme la répercussion et rendent inadmissible et ridicule toute interprétation contraire au sens naturel des termes et de l'esprit du fameux codicille [celui de Colomb cité plus haut]. SANGUINETTI, *La canonizzazione di Cristoforo Colombo*, p. 8.

1. *Christophe Colomb*, vol. II, p. 346.

2. *Satan contre Christophe Colomb ou la prétendue chute du serviteur de Dieu*. Paris, Palmé, 1876, 8°.

Satan, c'est Sanguinetti, et la prétendue chute de Colomb, c'est sa liaison avec Béatriz Enriquez. Roselly donnait le nom de Satan à Sanguinetti parce que, dans la procédure, un peu singulière, instituée pour les canonisations, les objections qu'elles soulevaient dans chaque cas étaient présentées, comme on l'a dit plus haut, par un personnage qui remplissait le rôle d'avocat du diable, auquel répondait un autre personnage chargé du rôle d'avocat de Dieu. Sanguinetti, qui avait eu le tort, dans plusieurs de ses articles, de s'en prendre personnellement au comte Roselly et de parler avec dédain de son « Colomb », est traité avec la dernière rigueur dans ce livre, dont l'argumentation cependant ne vaut guère. Un autre adversaire de la canonisation de Colomb, Desimoni, le fit voir dans une brochure où il releva toutes les épithètes dont l'irascible auteur de « Satan » avait gratifié Sanguinetti, ainsi que tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, et critiqua, non sans raison, sa manière d'entendre et d'utiliser les documents relatifs à la question : *Le Satan de M. Roselly de Lorgues*. Gênes, 1876.

nêteté de Colomb. Ce livre ¹, à peine plus modéré dans la forme, fit à l'époque beaucoup de bruit ; mais, en réalité, il n'avait aucune valeur et ne pouvait influencer que ceux dont l'opinion était déjà faite.

Cette controverse acrimonieuse, que le ton des divers journaux qui y prirent part ne contribua pas à calmer, fit tort à la cause de la canonisation, car ceux qui la soutenaient à Rome finirent par s'alarmer des objections qu'elle soulevait et par craindre de s'être embarqué un peu à la légère dans une aventure compromettante. Il en résulta un temps d'arrêt dans la campagne que menaient si belliqueusement le Postulateur et ses coadjuteurs. Mais le comte de Lorgues n'était pas homme à garder bien longtemps le silence, et, en 1885, il rentra dans la lice par la publication de son *Histoire posthume de Colomb*, où il reprit sa thèse sous une forme qu'il essaya de rajeunir, mais qui restait aussi acerbe que celle de ses précédents ouvrages ². Le livre, très bien fait et très intéressant, comme historique de la question colombienne après la mort du Découvreur, mais très faible dans l'argumentation, fut l'objet, de la part du capitaine Duro, d'un réquisitoire, modéré dans la forme, implacable dans les conclusions, qui ne laissa debout aucune des assertions hasardées de son auteur ³.

A Rome, l'ouvrage semble n'avoir fait aucune impression. En France, où, grâce à l'influence du cardinal Donnet, la proposition de béatifier Colomb avait été très bien accueillie tout d'abord par le clergé, on revenait à des idées plus saines, que les ouvrages critiques de M. Harrisse tendaient à faire prévaloir ⁴. En Italie, malgré les encouragements que le pape paraissait donner au mouvement, les archevêques de Turin, de Milan et de Florence avaient refusé d'y prendre part, et un homme d'une

1. *L'Onestà di Cristoforo Colombo*. Gênes, 1877, 8°. Ouvrage consacré entièrement à la défense de la thèse que Beatriz Enriquez était la seconde femme de Colomb. Proluxe et sans valeur. On en a une traduction espagnole dans la grande édition de Barcelone de la vie de Colomb, de Roselly de Lorgues.

2. *Histoire posthume de Christophe Colomb*. Paris, Didier, 1885, pp. 411-457.

3. *Colón y la Historia postuma. Examen de la que escribió el conde de Roselly de Lorgues, leído ante la Real Academia de la Historia, en junta extraordinaria celebrada en el día 10 de Mayo per el capitán de navío CESAREO FERNANDEZ DURO* (Madrid, 1885, in-12, p. 304). Ce sont les accusations, si souvent répétées dans le livre du Postulateur, de l'ingratitude de l'Espagne envers Colomb, qui motivèrent cet examen en quelque sorte officiel de l'ouvrage.

4. M. Harrisse a traité de la question des rapports de Colomb avec Beatriz Enriquez d'abord dans son *Fernand Colomb*, publié en 1872, puis dans son *Christophe Colomb*, publié en 1884, dont le chapitre xv est consacré aux descendants illégitimes de Colomb ; il a reproduit et complété dans ce chapitre ce qu'il avait déjà dit de Fernand dans l'ouvrage précédent. Voyez vol. II, pp. 345-383.

grande valeur, dont l'admiration pour Colomb ne pouvait être mise en doute, le professeur Tarducci, s'était rangé du côté de ceux qui pensaient comme Sanguineti, en déclarant, dans sa consciencieuse *Vie de Colomb*, qui parut à ce moment, qu'après avoir mûrement étudié la question, il se voyait à regret obligé de dire qu'il lui était impossible d'admettre que les rapports de Colomb avec Beatriz Enriquez avaient eu la sanction religieuse ¹.

Cette défection d'un auteur sur le concours duquel les avocats de la canonisation croyaient pouvoir compter et dont l'ouvrage, judicieusement écrit, exerça une influence salutaire sur les esprits modérés, acheva la démonstration que l'un des faits principaux de la vie morale de Colomb, sur lequel le Postulateur et ses amis s'appuyaient pour justifier leurs instances, n'était rien moins que prouvé. La Congrégation des Rites le comprit, et la campagne, si vigoureusement conduite jusqu'en 1885, se trouva, dès ce moment, singulièrement paralysée, sinon arrêtée ².

1. Nous donnons ici la traduction littérale de l'intéressant passage où ce consciencieux et impartial biographe de Colomb a exposé les doutes qui l'assaillirent quand il eut à traiter cette question, le soin qu'il prit de l'étudier sous toutes ses faces et la conclusion à laquelle il dut s'arrêter.

« Quel mystère se cache sous le voile de ces paroles ? — Spontanément, l'idée se présente à l'esprit d'un commerce irrégulier qui aurait existé entre Christophe Colomb et Béatrix Enriquez, et dont le souvenir angoissait la conscience du pauvre vieillard sur son lit de mort. C'est ainsi que l'ont compris Spotorno, Humboldt, Navarrete, Irving, en un mot, la plupart des historiens. Cependant, le comte Roselly de Lorgues s'est levé avec une grande abondance d'arguments pour soutenir qu'il faut donner à ces paroles un tout autre sens. On lui a répondu en insistant de plus belle sur l'ancienne accusation, et ainsi les répliques et contre-répliques se succédant, les tenants des deux opinions en présence se multipliant, il s'est livré sur cette question une bataille acharnée dans laquelle, trop souvent, la passion a tenu lieu de zèle et l'amour-propre a pris la place de l'amour de la vérité. Quant à moi, aucun des nombreux problèmes que renferme la vie de Christophe Colomb ne m'a plus longtemps arrêté que celui-ci ; dans aucun, je n'ai mis plus de soin à peser le pour et le contre de tous les arguments, et dans aucune autre il ne m'est arrivé, après en avoir fait études sur études, d'en sortir aussi hésitant, aussi perplexe sur le jugement à porter. Néanmoins, obligé d'en venir à une décision, je sens que le poids des arguments et des inductions présentés par Roselly et ses partisans, quelque grand, quelque important qu'il soit, ne peut pas l'emporter dans la balance sur la gravité de ces obscures paroles. Certes, ce fait est une dissonance fort désagréable dans l'harmonie jusque-là irréprochable de la vie de Christophe Colomb ». TARDUCCI, *Vita di Cristoforo Colombo*, vol. I, pp. 142-143.

2. Mentionnons, pour clore l'histoire de cette phase de la campagne menée par les avocats de la canonisation de Colomb, un document dont on fit alors grand état, le *Postulatum*, en date du 31 août 1878, adressé au pape Léon XIII par Mgr Rocco Cocchio, archevêque de Saint-Domingue, où il relate, en les confirmant, les miracles

VII

La célébration du 4^e centenaire de la découverte de l'Amérique qui, en ramenant l'attention sur Colomb, donna lieu à un nombre considérable d'ouvrages dans lesquels le Découvreur tient la première place, ne fut pas favorable à la thèse. Ni les savants auteurs de la grande *Raccolta Colombiana*, auxquels rien de ce qui touche à Colomb n'est resté étranger ; ni Asensio, qui donna à l'Espagne la meilleure histoire de celui auquel elle devait le Nouveau Monde ; ni Ruge, qui embrassa dans un petit volume tout ce qu'il y avait à dire d'essentiel du Génois, ni Harriette dans son *Colomb devant l'Histoire*, œuvre vengeresse où toutes les insanités débitées sur Colomb sont impitoyablement relevées ¹, ni Fiske et Winsor, l'un dans son admirable *Histoire de la découverte de l'Amérique*, le chef-d'œuvre du genre, l'autre dans son *Columbus*, où tous les travaux de la critique moderne ont été utilisés ², ne jugèrent la question des rapports de Colomb avec Beatriz Enriquez autrement que ne l'avait fait Sanguinetti. Tous ne virent dans la mère de Fernand Colomb qu'une maîtresse du célèbre navigateur ³.

Seuls, parmi les auteurs dont les ouvrages comptent en ces matières, M. Gaffarel, Sir Clements R. Markham et M. Lazzaroni en ont jugé

accomplis par une croix de bois que Colomb avait plantée à la Conception, ville fondée par lui à vingt et quelques lieues de Saint-Domingue et détruite par un tremblement de terre au xv^e siècle. Ce Postulatum a été publié par le chevalier Baldi dans son volume : *La Glorificazione del Genio Cristiano*, pp. 83 et sq. Sur cette croix miraculeuse et les documents qui sont la source de la légende, voyez le chap. vi de l'*Histoire posthume* du comte de Lorgues.

1. Paris, Welter, 1892, gr. in-8°, pp. 72-74.

2. FISKE, *The Discovery of America*, vol. I, p. 401 ; WINSOR, *Columbus*, p. 166.

3. En France, il parut à cette occasion un certain nombre d'ouvrages sur Colomb, mais dont aucun, à l'exception de ceux de M. Harriette et de M. Gaffarel, n'a été écrit au point de vue critique. Ce sont des panégyriques, comme le *Discours prononcé en l'église métropolitaine de Toulouse*, le 16 oct. 1892, par le P. FARJOU ; comme celui du P. FEUILLETTE, prononcé à Notre-Dame le même jour ; comme celui du P. DMOX, à la cathédrale de Rouen ; ou ce sont des ouvrages de vulgarisation, tels que le *Christophe Colomb* de Mgr RICARD, Tours, Mame, 1892, gr. 8° ; celui de M. BOURNAND, et comme *Le Christophe Colomb, conquérant du Nouveau Monde*, par l'abbé MÉRESSE. Ces discours et ces derniers ouvrages sont écrits d'après les idées du cardinal Donnet et de Roselly de Lorgues ; ils n'ont pas fait avancer la cause de la béatification de Colomb ; mais ils ont contribué à accréditer bien des erreurs sur le Découvreur de l'Amérique. On doit en dire autant des deux ouvrages suivants : *La Vie de Colomb*, par l'abbé CADORET, et le *Christophe Colomb*, de M. Ch. BRIET.

autrement. M. Gaffarel hésite à se rendre à l'opinion généralement acceptée¹ ; mais l'auteur anglais, ainsi que l'auteur italien, regardent cette opinion comme n'étant pas suffisamment établie et y opposent les mêmes et insuffisantes raisons, si souvent produites, qu'on s'étonne de retrouver sous leurs plumes érudites², particulièrement sous celle de Lazzaroni, moins attaché que Sir Clements Markham aux traditions qui nous ont fait le Colomb de convention que tout le monde connaît.

Ces exceptions ne changèrent rien au résultat de la grande enquête instituée à l'occasion du 4^e centenaire, qui confirma le jugement que la plupart des auteurs précédents avaient portés sur ce point spécial.

VIII

C'est à ce moment qu'un respectable ecclésiastique, grand admirateur de Colomb et grand partisan de sa canonisation, mais trop bien renseigné pour croire qu'il avait fait de Beatriz Enriquez sa femme, eut l'idée d'un compromis qui, selon lui, pouvait tout arranger. Il suggéra que la faute de l'illustre Génois devait être considérée comme ayant été suffisamment effacée par l'expiation. Purifié par le repentir, Colomb aurait été remis en état de grâce par les dures épreuves que la Providence lui avait imposées et était digne de figurer parmi les saints³.

1. Après avoir dit que le mystère des relations de Colomb avec Béatriz n'a jamais été bien éclairci, M. Gaffarel ajoute qu'il est à présumer que la reine n'aurait pas fait à Fernand Colomb l'honneur de le nommer pape de son fils, s'il avait été un enfant naturel (*Histoire de la Découverte de l'Amérique*, Paris, 1892, 2 vol. 8°, vol. II, p. 75). La présence d'un bâtard à la cour de Castille n'était pas pour étonner la reine, qui pouvait y voir chaque jour le bâtard de son mari, Don Alphonse d'Aragon, et qui comptait parmi ceux dont elle s'entourait, ou sur lesquels elle s'appuyait, nombre de grands seigneurs et même de prélats qui avaient des enfants illégitimes, que leur bâtardise n'empêchait pas de faire bonne figure dans le monde.

2. Le premier dit : *It is still a disputed point whether the love of Columbus and Beatriz was ever sanctioned by the benediction of the Church* (*Columbus*, p. 30). Plus loin, il résume les raisons qui militent en faveur du mariage et conclut : *all the arguments against the marriage are thus disposed of, except the curious wording of the Admiral's Will* (*Ibid.*, p. 61). C'est, en effet, une des preuves de l'irrégularité des rapports de Colomb avec Beatriz ; mais il y en a bien d'autres, comme on a pu le voir. Quant à Lazzaroni, il dit qu'il a été impossible jusqu'à présent de prouver que Colomb ait légitimé ses amours avec Béatriz Enriquez et assure qu'on n'a pas non plus établi d'une manière péremptoire qu'il avait vécu avec elle en concubinage (*Cristoforo Colombo*, vol. I, p. 126). Elton considère aussi que la question n'est pas tranchée (*Career of Columbus*, p. 184).

3. CASABLANCA, *Glorification religieuse de Christophe Colomb*. Paris, Poussielgue,

Cette thèse n'était pas de nature à plaire à un esprit aussi entier que celui du comte de Lorgues, sur lequel aucune considération n'avait prise. Il prit très mal cette tentative de conciliation, et le fit durement sentir à son auteur ¹.

Depuis la publication, en 1885, de son *Histoire posthume de Colomb*, qui n'avait pas eu l'influence qu'il en attendait, le Postulateur s'était tu. Il n'était pas découragé, cependant, car il avait dans la sainteté de son œuvre et dans son succès final une confiance que rien n'a jamais pu ébranler. Après avoir laissé passer le gros du courant d'opinions hostiles à ses convictions qui s'était formé à la suite de la polémique provoquée par Sanguineti, il reprit la plume pour faire œuvre de justice, croyait-il, en confondant ses nouveaux adversaires, qui prêtaient au révélateur du globe les « défaillances de leur propre nature ».

Parmi ces nouveaux adversaires, il y en eut un fort ancien, qui avait à peine figuré dans la controverse. C'était Las Casas. Sanguineti et HARRISSE avaient bien produit son témoignage, qui était écrasant pour les défenseurs de la thèse que Colomb n'avait jamais transgressé aucune loi morale; mais, par une sorte d'accord tacite, le Postulateur et ses amis s'étaient abstenus de prononcer son nom et avaient fait porter toute leur argumentation sur les autres preuves que nous avons de la liaison de Colomb avec Beatriz. Cependant, celui qui avait été l'âme de cette espèce de croisade pour la conquête d'une auréole de saint, et qui en portait toute la responsabilité devant ses amis, ne pouvait paraître ignorer un témoignage aussi important, dans l'espèce, que celui de l'évêque de Chiapas. Il fallait en tenir compte, ainsi que des raisons alléguées par ceux qui étaient entrés dans la controverse depuis la publication de l'*Histoire posthume*, et ce fut l'objet du dernier livre de l'entrepreneur et toujours vaillant champion d'une cause qu'on pouvait considérer déjà comme perdue ².

1892, in-8°, pp. 149-216. L'abbé Casabianca, qui a largement contribué à faire avorter la singulière campagne inaugurée en Corse pour faire de Colomb un naturel de Calvi, a soumis à un long et judicieux examen tous les témoignages que nous possédons qui se rapportent à la question de la liaison formée par Colomb à Cordoue, et conclut en disant « qu'il est absolument certain que Beatriz Enriquez n'était pas la femme légitime de l'amiral et que Don Fernand n'était qu'un enfant naturel » (p. 180).

1. Avant la publication de son livre, l'abbé Casabianca avait eu des relations agréables avec le comte de Lorgues; mais celui-ci ne lui pardonna pas sa tentative de conciliation, dans laquelle il voyait un outrage à la mémoire de Colomb, et, dans ses *Calomnieux*, il lui fit une belle place, en parlant de l'ouvrage très judicieux de cet ecclésiastique comme d'une « œuvre d'aberration » caractérisée par les « élucubrations déséquilibrées » d'un homme d'une « superbe outrecuidance ».

2. *Les calomnieux modernes du serviteur de Dieu : Christophe Colomb*, Paris, Retaux, 1898, 8°, p. 130.

Il avait 92 ans quand il l'écrivit. L'âge n'avait ni affaibli ses facultés, ni apaisé ses rancunes contre ceux dans lesquels il ne voyait que des calomniateurs de la mémoire de Colomb, et ce dernier produit de sa plume est aussi acerbe et aussi virulent dans la forme que ses précédents ouvrages. Les « calomniateurs modernes » : Duro, Asensio, Casabianca, le duc de Veragua ¹, et naturellement aussi d'Avezac et Sanguinetti, y ont leur place et y bénéficient des pittoresques et parfois sanglantes épithètes qui colorent si curieusement les écrits du noble comte ².

On y trouve aussi la même méthode de discussion qu'il a toujours si adroitement employée et qui est d'une si grande efficacité sur la majorité

1. Le duc de Veragua était intervenu indirectement dans la controverse en écrivant à l'abbé Casabianca, qui l'avait consulté à cet égard, que dans sa famille Fernand Colomb avait toujours été considéré comme un enfant naturel (voyez ci-dessus). Les amis du Postulateur ne pardonnaient pas au duc de tenir peu de compte du *Christophe Colomb* de leur maître, et l'un d'eux, M. Léon Bloy, prenant prétexte du patronage que le noble duc accordait aux toréadors, lui décocha, sous le titre de *Christophe Colomb devant les lauréaux*, une piquante satire, où, par ricochet, M. HARRISSE est assez maltraité. Paris, Savine, 1892, in-12.

2. Les exemples suivants peuvent en donner une idée. Sanguinetti écrit des « œuvres révoltantes soufflées d'en bas » ; d'Avezac « turlupine l'histoire et nous sert de la fausse monnaie » ; Duro, le « terrible Capitan », est un « navigateur en chambre » ; Navarrete « courtisan de race », est « inquisiteur par goût », et Asensio « fabricant de prose en tous genres », est l'auteur d'un livre sur Colomb qui est une *olla podrida*. Seul, HARRISSE est épargné dans ce livre ; il y est même loué. Dans ses précédents ouvrages, le Postulateur l'avait ménagé. Alors qu'il administrait des volées de bois vert à Spotorno, à Sanguinetti, à d'Avezac et à l'innocent Casabianca, il s'était borné à affecter de voir dans l'auteur de la *Bibliotheca americana vetustissima* un simple bibliographe, et à indiquer, en passant, qu'il n'était pas chrétien. Dans son dernier livre, non seulement HARRISSE ne figure plus parmi les calomniateurs destinés au pilori, mais il n'est parlé de lui que comme d'un « critique célèbre » et comme du « plus érudit des bibliographes contemporains ». Remarquons, à ce propos, que ces deux fameux Colombistes, qui considéraient leur héros à des points de vue si différents, mais qui croyaient ingénument qu'il n'était permis d'en parler que pour en dire ce qu'ils en avaient dit eux-mêmes, n'ont jamais été en rapports directs. Il y avait entre eux, cependant, un lien secret : leur ressentiment contre les auteurs espagnols qui ont critiqué leurs ouvrages avec quelque sévérité. A différentes reprises, HARRISSE avait parlé avec un dédain blessant des académiciens espagnols, notamment de Duro et d'Asensio, qui étaient les bêtes noires du Postulateur, et lorsque l'auteur de la *Bibliotheca vetustissima* publia la brochure où le « Colon d'Asensio » est si durement traité, il m'en remit un exemplaire pour le comte de Lorgues, avec lequel il savait que j'entretenais d'agréables relations. On peut juger du plaisir qu'elle fit à l'auteur des *Calomniateurs* à la manière dont il la cite et à l'usage qu'il en fit, car il y trouva de nouvelles verges pour fustiger d'importance l'historien espagnol qui, cependant, n'avait eu d'autre tort envers lui que de s'opposer à la béatification de Colomb et qui n'avait jamais dit de mal de M. HARRISSE, au contraire.

des lecteurs : des affirmations nettes, catégoriques, péremptoires et répétées sans cesse sous les formes les plus diverses, avec l'accent de la plus profonde conviction. Ainsi, il nous assure hardiment « que les historiens contemporains de Fernand Colomb ne se doutent pas de son illégitimité », et il ajoute avec la même sérénité, que la régularité de sa naissance « n'est nullement contestée » et qu'elle est « démontrée par l'unanime croyance des contemporains ¹ ». Quant à ce qu'a écrit Colomb, il ne s'est jamais exprimé de façon à donner à penser que Beatriz n'était pas sa femme. S'il ne lui donne pas le nom d'épouse, c'est par égard pour son fils aîné : « c'est une réserve pleine de tendresse » ². Colomb lui-même n'a-t-il pas dit qu'il avait abandonné femme et enfants pour venir de loin servir les Rois Catholiques ? De qui pouvait-il parler, si ce n'est de Beatriz, puisque sa première femme était morte avant qu'il ne quittât le Portugal ³. N'a-t-il pas aussi appelé Fernand à succéder éventuellement à Diego ? Cette disposition testamentaire est « décisive en faveur de la légitimité de Fernand », elle équivaut à une affirmation « explicite » ⁴. Quant aux témoignages des contemporains, ils n'ont pas la valeur qu'on leur donne. Oviedo était un « ennemi notoire de Colomb, son détracteur officiel » ⁵. D'ailleurs, en appelant Diego fils légitime et aîné, il constate la légitimité de Fernand, car « ce mot de fils aîné suppose un fils cadet ». Or « les titres d'aîné et de cadet ne s'appliquent qu'à des fils nés dans les mêmes conditions de famille » ⁶. De même pour Zuniga et Herrera, ils ne disent pas ce qu'on leur fait dire. L'expression de *doncella*, dont se sert le premier, n'est pas forcément l'opposé de femme mariée ⁷. Quant au second, il se prononce nettement pour la légitimité de l'union de Beatriz avec Colomb ⁸. Qu'importe, d'ailleurs, tous ces témoignages, puisque nous

1. ROSELLY DE LORGUES, *Christophe Colomb*, vol. I, pp. 53 et 55.

2. ROSELLY DE LORGUES, *Satan*, p. 66.

3. Colomb ne pouvait parler de Béatriz comme d'une femme qu'il avait abandonnée au loin, car elle était à Cordoue, et il ne l'avait pas abandonnée, puisqu'il lui avait confié ses deux fils et que, dès son retour, il lui assura une pension. Colomb faisait allusion à Felipa, sa femme, qui était morte, il est vrai, avant qu'il ne quittât le Portugal, mais qu'il lui plaisait de considérer comme encore vivante, pour se faire valoir auprès des Rois Catholiques.

4. R. DE LORGUES, *Satan*, p. 137.

5. *Ibid.*, p. 109.

6. *Satan*, pp. 119 et 120. Ailleurs, le comte Roselly dit que le seul mot « de fils cadet implique la légitimité, car jamais, en aucun temps, dans aucune famille, on ne nomme fils cadet l'enfant né hors du mariage » (*Les Calomniateurs*, p. 42). Remarquons, en passant, qu'Oviedo ne parle pas de fils cadet, mais d'un second fils.

7. R. DE LORGUES, *Satan*, p. 109.

8. *Ibid.*, p. 126.

possédons celui d'un Colomb authentique, l'amiral d'Aragon, qui a déclaré en plein tribunal que Fernand était enfant légitime ¹. Reste Las Casas, qui appelle Fernand Colomb fils naturel : *hijo natural*. Eh bien, cela ne veut pas dire qu'il était fils illégitime, mais « fils propre et non adoptif » ². « Il a fallu... l'intention préméditée de souiller la mémoire de l'incomparable serviteur de Dieu pour travestir ainsi le mot *natural* ³. »

Aux témoignages des contemporains, ainsi arrangés, on ajoute ceux de plusieurs auteurs du xvii^e siècle, notamment ceux du Dr Morales et du Père Simon, mentionnés ci-dessus, qui, comme d'autres du même genre, viennent d'auteurs dont aucun n'a pu connaître les contemporains de Colomb et qui n'indiquent aucune source d'information.

Les « Calomnieurs modernes de Colomb » sont le dernier écrit du Postulateur ⁴. C'est aussi le dernier effort sérieux qui ait été fait pour obtenir l'introduction de la cause de la béatification de Colomb devant la Congrégation des Rites, et il est probable maintenant qu'elle ne le sera jamais. Peu de temps avant sa mort, le comte de Lorgues avait désigné, pour continuer son œuvre, le vicomte Henri Macé, mais nous ne sachions pas que ce dernier ait tenté de reprendre la tâche impossible devant laquelle tous les efforts du vénérable Postulateur avaient échoué.

IX

La thèse que Colomb avait épousé Beatriz Enriquez soulève tant d'ob-

1. Voir ci-dessus.

2. R. DE LORGUES, *Les Calomnieurs*, p. 141.

3. *Ibid.*, p. 43.

4. Le comte Roselly de Lorgues mourut à Paris, le 2 janvier 1898. Six mois auparavant, son vice-postulateur, le chevalier Baldi, qui l'avait si efficacement aidé en Italie, était aussi descendu dans la tombe. Lorsque la mort atteignit le vénérable Postulateur, l'impression de ses *Calomnieurs* n'était pas achevée. La Providence, dont il voyait l'action dans tous les faits humains, lui épargna le chagrin de connaître les pièces mentionnées ci-après, découvertes par M. Arellano, et de voir s'effondrer ainsi la thèse à laquelle il avait consacré le meilleur de sa vie. La longue controverse provoquée par lui, et qui, pour tout le monde, avait fait la lumière sur le point mis en question, n'avait fait que le raffermir dans son erreur. Jusqu'à ses derniers moments il conserva l'illusion que Colomb n'avait connu Beatriz qu'en légitimes noces et garda la conviction que ceux qui soutenaient le contraire étaient inspirés par le protestantisme et la franc-maçonnerie, auxquels il attribuait tous les méfaits que d'autres se plaisent à attribuer aux Jésuites. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, en le jugeant d'après ses écrits, le comte de Lorgues était un homme doux, simple et d'une exquise politesse. Celui qui écrit ces lignes a eu l'honneur de l'ap-

jections qu'on comprit, même parmi les Colombistes les plus prévenus en faveur du grand Génois, qu'il fallait chercher une autre manière d'expliquer ses relations intimes avec la dame de Cordoue. Deux systèmes ont été imaginés dans ce but. L'un proposé par Pinilla suppose que l'union de Colomb avec Beatriz était de celles qu'on appelle *barraganía*, qui formaient une sorte de concubinat légal toléré par les mœurs et même autorisé par certaines dispositions légales¹. A en croire des érudits espagnols, ce genre d'union ne portait pas atteinte à l'honneur de ceux qui les contractaient, et ni Colomb ni Beatriz n'auraient eu à en souffrir². Mais, si la licence qui régnait alors dans les mœurs tolérait de telles pratiques, elles n'étaient pas moins contraires à la loi religieuse aussi bien qu'à la loi morale, et on ne voit pas comment l'Église pourrait voir là une preuve que Colomb pratiquait la chasteté jusqu'à l'héroïsme.

Dans l'autre système, qui est soutenu par le père Cappa et par le chanoine La Torre y Velez, Colomb aurait épousé Beatriz clandestinement. On admet qu'il n'y a aucune preuve du fait, mais comme ce fait écarte l'hypothèse injurieuse du concubinat, soutenue par presque tous les auteurs qui se sont occupés de Colomb, il faut bien l'admettre³. De ces deux hypothèses, l'une laisse subsister la faute reprochée à Colomb, l'autre est inutile, car elle n'explique rien.

X

L'examen critique qui précède ne peut laisser aucune incertitude sur le véritable caractère des rapports que Colomb a entretenus avec la mère de son second fils. On a vu, cependant, que trois des biographes modernes du grand Génois, qui sont restés étrangers à la singulière campagne que nous venons d'exposer, Gaffarel, Markham et Lazzaroni, conservent quelques doutes à ce sujet. Il nous paraît évident que ces doutes ne sont

procher, et c'est un devoir pour lui de rendre hommage, non seulement à la sincérité de ses convictions, mais à la manière courtoise dont il les défendait, dans son salon. La plume à la main, c'était un tout autre homme.

1.la *barraganía* era un acto perfectamente legal ; no así como quiera tolerado, sino autorizado en disposiciones terminantes de nuestra legislación foral (PINILLA, *Colón en España*, Madrid, 1884, in-8°, p. 251, où il cite les fueros de Caceres, de Burgos et de nombre d'autres villes).

2. PINILLA, *op. cit.*, p. 253.

3. Voyez CAPPÀ, *Colón y los Españoles*, Madrid, 1889, in-12, pp. 317-328 et LA TORRE Y VELEZ, *Estudios críticos...* Madrid, 1892, in-8°, pp. 229-230.

pas justifiés ; mais s'ils l'étaient à l'époque où ils furent exprimés, ils ne le sont plus aujourd'hui, car depuis lors on a découvert des pièces qui tranchent définitivement la question. Ce sont des actes relatifs à Beatriz Enriquez et à sa famille, et dont l'un, fait et signé par elle-même, dix ans après la mort de Colomb, énumère ses noms, prénoms et qualités. Elle y déclare se nommer Beatriz Enriquez de Arana, être la fille de Pedro de Torquemada, décédé, et être domiciliée à Cordoue, sans faire la moindre allusion à la position de veuve qui serait la sienne et au grand personnage qui aurait été son époux ¹.

L'omission de telles qualités dans un acte notarié, où elles sont de rigueur, prouve que Beatriz Enriquez n'avait pas le droit d'en faire état et met fin aux doutes qui pouvaient encore exister sur ce point, malgré toutes les lumières dont la critique l'avait éclairé. Pour tout le monde maintenant, c'est un fait certain que la dame de Cordoue ne fut pas la femme de Colomb, au sens où l'entend l'Église. Aucun artifice de langage, aucune subtilité théologique ne peut plus modifier ce fait, qui est devenu, par la force des choses, la raison majeure pour laquelle il ne semble pas possible de donner suite à aucune proposition ayant pour objet la canonisation du père d'un enfant naturel dont la naissance pouvait être légitimée par un mariage qui n'eut pas lieu.

En résumé, voici où en est actuellement cette curieuse affaire. Le procès que l'on veut rouvrir n'a pas encore franchi la première des trois phases de la longue procédure qu'il faut suivre pour faire d'un serviteur de Dieu un élu, c'est-à-dire que la cause n'est pas introduite formellement devant la Congrégation des Rites, qui, seule, peut en commencer l'instruction. Si, par quelque sophisme de casuiste, on parvenait à écarter la formidable objection qui a empêché jusqu'à présent d'arriver à cette Congrégation, il en resterait d'autres qui sont tout aussi graves. Il n'y a pas de preuves qu'on ait jamais cru que Colomb pouvait intervenir efficacement auprès de la Divinité ; il n'y en a pas non plus que cette intervention ait été invoquée, et il n'y a pas d'évêque qui pourrait attester l'existence de ces conditions nécessaires. Si l'on tournait ces difficultés de manière à ce que la Congrégation consente à instruire la cause, celui auquel on veut

1. *Yo Beatriz Enriquez de Arana, hija de Pedro de Torquemada, difunto, que Dios aya, vecina que so en la muy noble e muy leal cibdad de Cordoba...* (ARELLANO, *Un documento nuevo de Beatriz Enriquez de Arana. Bol. de la Real Academia de la Historia*, janvier 1902, p. 43).

Par cet acte, qui est daté du 9 janvier 1516, Béatriz cède à vie à un nommé Juan Ruiz de Buenosvinos, moyennant une rente annuelle d'un millier de maravédís, un lopin de terre qu'elle avait hérité de sa mère.

ouvrir le séjour de la gloire deviendrait par ce fait seul vénérable, ce qui ne préjuge rien, car il resterait encore à montrer que le candidat aux honneurs célestes eut toutes les vertus chrétiennes à un degré héroïque et qu'il est digne d'être l'objet d'un culte. Cette démonstration le ferait entrer dans la catégorie des bienheureux ; c'est la béatification qui forme le plus important des trois échelons qu'il faut gravir avant d'arriver à la canonisation, qui fait des bienheureux un saint auquel on peut offrir un culte public ¹.

Les conditions à remplir pour franchir tous les degrés de cette longue procédure sont tellement rigoureuses qu'il ne semble pas qu'il soit possible de s'y conformer dans le cas de Colomb. En effet, la vie du découvreur du Nouveau Monde, livrée à l'impitoyable scalpel de la critique, a laissé voir des faiblesses qui ne se concilient guère avec une pratique héroïque de toutes les vertus, et des défaillances morales autres que celles qui ont arrêté deux papes aussi bien disposés que l'étaient Pie IX et Léon XIII. Nous savons aujourd'hui que si Colomb fut héroïque dans l'adversité, il ne le fut pas dans la pratique des vertus chrétiennes. Nous savons qu'il ne vécut pas chastement. Nous savons que s'il eut la Foi et l'Espérance, il ne fut pas charitable, car il était avide et vindicatif. Nous savons, enfin, que s'il fit une grande chose, il n'avait pas l'âme grande car, soit que ce qu'il fit lui eût été suggéré par Toscanelli, ou indiqué par un pilote inconnu, il a caché ce qu'il devait à l'un ou à l'autre. Sa piété était grande ; mais on ne voit pas qu'il l'ait montrée d'une manière plus héroïque que le faisait tout le monde à cette époque. L'humilité est, assurément, un des caractères d'une vie sainte et Colomb était orgueilleux et vain. Il s'est forgé un blason ; il s'est fabriqué des aïeux et des parents nobles, et il s'est vanté de choses qu'il n'avait pas faites. Les saints se vouent à Dieu entièrement. Dieu est pour eux le commencement et la

1. L'ouvrage fondamental sur les Béatifications et Canonisations est celui du pape Benoît XIV (Lambertini) : *De servorum Dei beatificatione, beatorum canonisatione*. Bologne, 1734, 4 vol. in-fol. Réimprimé plusieurs fois dans les œuvres de ce pape, dont la dernière édition est de Prato, 1839-46, 17 parties in-4°. Il y a heureusement un résumé de ce volumineux recueil par le P. BAUDEAU : *Analyse de l'ouvrage du pape Benoît XIV, sur les Béatifications et Canonisations, approuvée par lui-même*, Paris, Lottin le jeune, 1761, in-12. Tout récemment, M. Boudinhon, professeur à l'Université catholique, a donné dans le petit ouvrage suivant les renseignements les plus essentiels relatifs à cette matière : *Les Procès de Béatification et de Canonisation*. Paris, Bloud, 1909, in-12. Pour une démonstration (?) que Colomb remplissait toutes les conditions nécessaires pour être inscrit au nombre des saints, voyez l'*Ambassadeur de Dieu*, du comte de LONGUES, pp. 299 et sq ; le *Christophe Colomb*, de l'abbé LYONS, Paris, Poussielgue, 1891, 8°, p. 342, et la *Glorification religieuse de Colomb*, par l'abbé CASABIANCA, Paris, Poussielgue, 1892, in-12, pp. 89 et 91.

fin de toutes choses, ils ramènent tout à Lui, ils lui consacrent leurs vies et leurs œuvres. Colomb n'a fait rien de pareil. Il pensait à lui d'abord et les étonnantes prescriptions de l'acte extraordinaire instituant un majorat dans sa famille n'ont d'autre objet que la glorification de son nom par la création d'une sorte de dynastie des Colomb.

La constatation de tels faits rend fort invraisemblable que la cause de la canonisation ou même de la béatification du révélateur du Nouveau Monde puisse être reprise avec quelque chance de succès. Tout indique, au contraire, qu'il ne restera d'autres traces de cette grande et imprudente manifestation que le formidable dossier des postulations accumulées à Rome, ou elles feront l'étonnement de ceux qui étudieront plus complètement que nous n'avons pu le faire ici la singulière aberration qui leur a donné naissance.